

PLUi infracommunautaire «Coteaux Nord »

RAPPORT DU DEBAT

Art. L.153-12 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le projet de PADD du PLUi infracommunautaire du secteur «Coteaux Nord» est soumis au débat. Il rappelle que les orientations ont été définies en cohérence avec le PADD commun à l'échelle de l'intercommunalité (absence de valeur réglementaire), débattu au conseil communautaire du 16 décembre 2021 et qui constitue le document cadre pour l'élaboration des PADD par secteur de PLUi.

Monsieur le Maire mentionne également que les orientations affichées dans le PADD du PLUi infracommunautaire du secteur «Coteaux Nord» ont été définies en co-construction avec l'ensemble des élus du territoire, au travers d'une série d'ateliers, de conférences infracommunautaires et de conférences des maires.

Après avoir réalisé un diagnostic et défini les enjeux pour le territoire, les Programmes d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de ces trois PLUi ont été débattus en conseil communautaire le 7 juillet 2022.

Suite à ce débat en conseil communautaire, le service urbanisme a organisé à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux du territoire en septembre et octobre derniers des forums afin de leur présenter les PADD et répondre directement à toutes leurs questions sur ce sujet.

Monsieur le Maire effectue ensuite une présentation le PADD infracommunautaires du secteur «Coteaux Nord » (support de présentation, vidéo).

Il est rappelé le rôle et le contenu du PADD, qui comprend à la fois des orientations communes au territoire de l'intercommunalité et des orientations spécifiques à chaque secteur.

Au vu de la demande de la communauté de commune concernant la mise à l'ordre du jour du conseil municipal sur la débat du PADD infracommunautaire, en plus du courrier de la Présidente de la Communauté de Commune en date du 14/10/22 demandant aux conseils municipaux de débattre sur les orientations du PADD en complément de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Les principales orientations sont ensuite exposées et se structurent autour de deux axes :

Axe 1 : un projet fondé sur la solidarité et la cohérence territoriale

- L'armature territoriale, socle du projet politique ;
- Un maillage pérenne des équipements et services permettant de répondre aux besoins des habitants ;
- Une croissance démographique soutenue par une politique de l'habitat cohérente et partagée ;
- Une stratégie globale en matière de mobilités avec des déclinaisons plurielles ;
- Une stratégie économique et touristique structurée autour des atouts du territoire et ses complémentarités.

Axe 2 : un projet intégré dans son environnement

- L'identité comtoise au cœur du projet ;
- Un projet en adéquation avec les enjeux liés au milieu naturel ;
- Une prise en compte des risques et nuisances dans les orientations de développement ;
- Faire de la transition énergétique un levier de développement local.

L'assemblée est invitée à s'exprimer tout au long de la présentation par le biais de temps de parole.

AXES du PADD	Parties thématiques du PADD	
<u>AXE 1 : Un projet fondé sur la solidarité et la cohérence territoriale</u>	L'Armature territoriale, socle du projet politique	
	Un Maillage pérenne des équipements et services permettant de répondre aux besoins des habitants	
	Une croissance démographique soutenue par une politique de l'habitat cohérente et partagée	
	Une stratégie globale en matière de mobilité avec des déclinaisons plurielles	
	Un stratégie économique et touristique structurée autour des atouts du territoire et ses complémentarité	
<u>AXE 2 : Un projet intégré dans son environnement</u>	L'identité Commingeoise au cœur du projet	
	Un projet en adéquation avec les enjeux liés au milieu naturel	
	Une prise en compte des risques et nuisances dans les orientations de développement local	
	Faire de la transition énergétique un levier de développement local	

AUCUNE REMARQUE N'A ETE FORMULEE PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat.

En annexe du rapport :

- Support de présentation des PADD en conseil municipal

Signature du maire

